

COMMUNE DE REICHSTET

République Française DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION DE FONCTION à Mme Laurence CROSNIER, Conseillère Municipale

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en son art. L2122.18,

ARRETE:

Art. 1

Mme Laurence CROSNIER, Conseillère Municipale, reçoit délégation de pouvoir, sous la responsabilité de Mme Michèle MEYER, adjointe au Maire, pour régler les affaires se rapportant aux écoles élémentaires et maternelles de Reichstett

Art. 2

Ampliation du présent arrêté est faite à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne,
- l'intéressée,
- le Trésorier Principal de Schiltigheim,
- la Commune

Fait à Reichstett, le 12 octobre 2020

Notifié à l'intéressée le

Signature: 10 12 10 20 80

(lu et approuvé)

Le Maire,

eorges SCHULER